

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Sciences et techniques des
activités physiques et sportives

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) est dispensée en présentiel, à la Faculté des sciences du sport de l'Université de Strasbourg (Unistra). Elle a pour objectif de former les étudiants sur les plans théorique, méthodologique et pratique dans le domaine des activités physiques et sportives, en abordant différents champs disciplinaires des sciences de la vie et des sciences humaines. Après une première année généraliste, la mention propose quatre parcours dès la deuxième année : *Activités physiques adaptées et santé* (APAS) ; *Éducation physique* (EP) ; *Entraînement sportif* (ES) ; *Management du sport* (MS). Le premier prépare aux métiers de l'animation des activités physiques en milieu spécialisé. Le deuxième débouche sur les métiers de l'éducation physique et l'animation des activités physiques et sportives en milieu scolaire et périscolaire, et oriente vers les concours de l'enseignement après une poursuite en master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF). Le troisième parcours vise les métiers de l'encadrement en milieu sportif. Le dernier conduit aux métiers liés au commerce dans le secteur sportif ou à la gestion de structures. Les étudiants diplômés peuvent poursuivre leur spécialisation en master *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*.

Analyse

Objectifs

La formation a pour objectif de former les étudiants sur les plans théorique, méthodologique et pratique dans le domaine des activités physiques et sportives, en abordant différents champs disciplinaires des sciences de la vie (anatomie, physiologie, biomécanique) et des sciences humaines (psychologie, histoire, sociologie, langue). Les objectifs de chaque parcours sont clairement établis et les compétences sont en adéquation avec les fiches du Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP) correspondantes, ce qui en fait une formation cohérente. Les compétences professionnelles à acquérir sont spécifiques à chaque parcours. Dans le parcours *Activités physiques adaptées et santé*, les étudiants devront apprendre à concevoir, mettre en œuvre et analyser un projet selon le handicap pris en charge. Ils devront également apprendre à travailler avec les autres corps de métiers. En parcours *Éducation physique*, il leur faudra savoir adapter leur action professionnelle en fonction des enjeux et des dynamiques évolutives des programmes d'éducation physique et sportive. En *Entraînement sportif*, ils devront être capables d'acquérir des connaissances scientifiques, méthodologiques et institutionnelles pour concevoir et évaluer un projet sportif. Enfin, en *Management du sport*, ils devront être capables de connaître l'offre marchande, de l'analyser et de mettre en place un projet professionnel adapté. Ces compétences professionnelles sont vérifiées à partir de mises en situation pratique lors de stages obligatoires et complémentaires de 40 heures en deuxième année (L2) jusqu'à quatre mois en troisième année (L3). À l'issue de la formation, les étudiants peuvent poursuivre en master ou intégrer le marché de l'emploi (ce qui concerne en moyenne 20 % des diplômés).

Organisation

La mention propose quatre parcours aux étudiants : *Activités physiques adaptées et santé* (APAS) ; *Éducation physique* (EP) ; *Entraînement sportif* (ES) ; *Management du sport* (MS). La spécialisation est progressive à partir de la deuxième année, la première année (L1) servant de socle commun à tous les étudiants. La première année est généraliste, et composée de six unités d'enseignement, avec des apports théoriques (55 %) répartis en sciences humaines et sociales (histoire, psychologie, sociologie, et organisation du sport en France), sciences de la vie (anatomie, biomécanique et physiologie), langues étrangères (anglais ou allemand), et méthodologie universitaire (écrit/oral projet professionnel, outils informatiques). Les pratiques sportives occupent 45 % des enseignements, avec une activité de prédilection (spécialité de l'étudiant) et huit activités sportives de polyvalence. La spécialisation des étudiants s'opère progressivement dès la deuxième année (7 % du volume horaire total, soit 42 heures sur 584 heures) et se renforce en troisième année (entre 52 et 67 % selon le parcours considéré). Des passerelles sont possibles pour les étudiants désirant changer de parcours en fin de L2, après entretien avec le responsable du diplôme et la réalisation d'un travail écrit ou oral. La licence STAPS de l'Université de Strasbourg est également implantée à Athènes où est proposé un parcours *Education et motricité* avec possibilité pour les étudiants qui le souhaitent de s'engager dans une quatrième année en vue de l'obtention d'une licence STAPS parcours *Entraînement sportif*. La formation proposée est bien organisée et complète mais paraît peu lisible pour des personnes extérieures aux STAPS. La délocalisation d'une formation en Grèce témoigne du dynamisme de la structure et offre une ouverture vers l'international.

Positionnement dans l'environnement

La formation STAPS de l'Université de Strasbourg n'est pas isolée dans la région Grand Est. Deux autres universités proposent une formation similaire (Université de Lorraine ; Université de Reims Champagne-Ardenne), sans pour autant qu'il y ait une coopération entre elles. Des échanges entre ces trois universités du Grand Est, qui proposent des formations équivalentes pour certains parcours, pourraient permettre des collaborations productives en termes de formation et de recherche.

Des partenariats existent au sein de l'université. Ainsi, une collaboration étroite existe entre la faculté des sciences du sport et celle des arts depuis une dizaine d'années. Elle permet une mutualisation de certains enseignements (aucune précision n'est toutefois apportée à ce sujet dans le dossier d'autoévaluation), et la création de projets artistiques et pédagogiques communs. Des précisions concernant le(s) parcours concerné(s) auraient permis de mieux cerner les objectifs pédagogiques d'une telle collaboration.

On note l'existence de nombreux partenariats qui ont débouché sur l'élaboration de conventions entre la faculté des sciences du sport de Strasbourg et des acteurs du mouvement sportif (clubs, comités départementaux, ligues régionales...), des collectivités territoriales, des sociétés privées (Adidas France, Décathlon Grand Est...), des structures associatives, des institutions publiques (hôpitaux universitaires de Strasbourg, rectorat, collèges, lycées...), des instituts de formation (lycée hôtelier). Autant de lieux de stage et/ou de niches d'emplois pour les étudiants. Ces différents partenariats montrent une intégration forte de et dans l'environnement socio-économique local et régional.

Enfin, les liens avec la recherche sont présents par l'adossage de la formation à deux laboratoires de recherche rattachés à la faculté des sciences du sport : l'Unité de Recherche en STAPS « Sport et sciences sociales » (Equipe d'Accueil -EA- 1342) et le groupe de recherche en physiologie de l'exercice au sein de l'EA 3072.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de 34 enseignants titulaires : 16 enseignants-chercheurs (4 professeurs des universités et 12 maîtres de conférences), 18 enseignants du second degré (3 professeurs certifiés et 15 professeurs agrégés) et un professeur associé. Elle est complétée par 19 professionnels et 15 vacataires. Les titulaires assurent 92 % des enseignements, les professionnels 3,5 % et les enseignants vacataires 4,5 %. La formation en licence STAPS s'appuie sur 6 équipes pédagogiques composées chacune de 5 à 8 enseignants intervenant de manière substantielle dans l'année et dans les parcours : une en première année, une en seconde et une par spécialité en troisième année. Elles se réunissent au début et à la fin de chaque semestre pour organiser les jurys. Le rôle de ces équipes n'est pas détaillé, mais le pilotage de la formation par parcours s'organise pour assurer une cohérence de la première à la troisième année, - cohérence renforcée par la présence d'une infirmière titulaire qui assure le lien entre les enseignants et les étudiants. Un conseil de perfectionnement est organisé par certains parcours pour assurer une progression cohérente des enseignements de la licence au master. Ces conseils de perfectionnement intègrent des représentants du monde professionnel et des étudiants. Toutes les responsabilités semblent donc bien organisées et réparties. L'ensemble des équipes veille au bon déroulement des enseignements et - point important - à la santé des étudiants. Malgré la pénurie d'encadrement, l'équipe fait en sorte de maintenir une formation de qualité.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
Comme pour toutes les licences STAPS, les effectifs en première année sont en constante progression (356 étudiants en 2011-2012, 468 en 2015-2016). On constate un nombre important voire inquiétant d'étudiants abandonnant (environ 40 %) au cours de la L1, et d'ailleurs seuls 40 à 45 % des étudiants valident la première année. En L2, le nombre d'étudiants reste relativement stable. En L3, les effectifs sont également stables, sauf pour le parcours <i>Education physique</i> qui voit son nombre d'étudiants doubler en 2015-2016, en conformité avec ce qui se passe dans les autres licences STAPS, et en corrélation avec l'augmentation du nombre de postes au concours du professorat d'EPS. En dehors des 20 % des étudiants – tous parcours confondus – qui font le choix de mettre le pied à l'étrier du monde professionnel, tous les autres optent majoritairement (entre 65 % et 100 %) pour une poursuite d'études, en priorité dans un master de l'Université de Strasbourg. Aucune information n'est toutefois fournie sur l'articulation de la licence avec les licences professionnelles et les masters. Aucune relation ne semble exister avec l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ) de l'Université de Strasbourg.
Place de la recherche
Afin de sensibiliser les étudiants à la recherche, les parcours proposés se basent sur l'expertise des enseignants dans ce domaine. La formation est en lien étroit avec les travaux de recherche des enseignants-chercheurs de la faculté des sciences du sport, principalement en troisième année pour laquelle plusieurs enseignements de tronc commun et de spécialité se fondent sur les programmes et axes de recherche des laboratoires rattachés à la faculté. Le formation s'appuie sur l'unité de recherche « Sport et sciences sociales » (EA 1342) et le groupe de recherche « Exercice physique et hypoxie » de l'EA 3072 (faculté de médecine) pour accompagner les étudiants dans leurs études et leur compréhension des activités physiques et sportives. Cette initiation à la recherche est présente dans la formation des étudiants à travers les enseignements suivants : Initiation à la recherche ; Intégration, éducation et santé par le sport pour les parcours activité physique adaptée et santé et Education physique, et Entreprise, emploi et sport pour le parcours Management du sport. La recherche est donc bel et bien présente dans tous les parcours, ce qui constitue une bonne propédeutique pour les enseignements de master.
Place de la professionnalisation
La professionnalisation de la formation semble au cœur des préoccupations de la faculté des sciences du sport. A ce titre, on peut apprécier le recrutement, en 2010, d'un ingénieur d'étude se consacrant à l'orientation et à l'insertion professionnelle des étudiants. Il reçoit les étudiants et les informe des débouchés de leur formation. On note que selon les parcours, la professionnalisation est à considérer différemment. Ainsi, le parcours <i>Management du sport</i> est directement concerné par la professionnalisation, avec la mise en place de divers dispositifs : intervention d'un responsable de l'Espace avenir, structure interne à l'Université de Strasbourg, pour accompagner les étudiants dans leur insertion professionnelle, suivi individualisé, séances de « training entretiens »... En <i>Education physique</i>, le stage est un moyen de préparer l'étudiant à son futur métier d'enseignant et ainsi de le conforter (ou pas) dans ce projet professionnel. En <i>Activité physique adaptée et santé</i>, l'obtention d'une carte professionnelle permettant l'enseignement des activités physiques adaptées auprès de populations atteintes d'un handicap ou d'une pathologie permet aux étudiants d'entrer dans le marché de l'emploi au terme de la licence. Il en va de même pour les diplômés du parcours <i>Entraînement sportif</i>. Quel que soit le parcours considéré, la professionnalisation passe par l'intervention de professionnels dans les formations, et le partenariat avec différentes structures de l'environnement socio-économique. C'est le cas dans le plan de formation proposé ici. Les fiches RNCP de chaque parcours, jointes au dossier, sont claires et rappellent bien les compétences acquises au cours de la formation et les secteurs d'activités visés et les codes du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) les plus proches des activités visées par le diplôme. En conclusion, chacun des quatre parcours de cette licence fait entrer de plain-pied les étudiants dans le monde professionnel, même si la plupart poursuivent leurs études en master.
Place des projets et des stages
Quel que soit le parcours, un étudiant effectue deux stages (un stage d'observation en L2 et un stage en responsabilité en L3). Le stage de 40 heures en deuxième année correspond à un stage d'intervention en milieu scolaire ou dans une association. Il a pour but de faire découvrir différents publics spécifiques (élèves de l'enseignement primaire, d'instituts médico-éducatifs, public loisir), et de familiariser l'étudiant aux principales difficultés d'une intervention en milieu spécialisé. Le stage de troisième année est un moment important dans la formation des étudiants et leur professionnalisation. La durée et les modalités d'évaluation varient en fonction des parcours. En <i>Management du sport</i>, le stage obligatoire court sur une période de 44 jours minimum ou 308 heures. Ce stage pratique, accompagné par un professionnel expérimenté, est noté et donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage. En <i>Education physique</i>, le stage a une durée de 50 heures minimum en collège/lycée, et s'organise par tripléte sur des demi-journées banalisées au second semestre dans des établissements choisis par les inspecteurs académiques. Ce stage donne lieu à un rapport. En <i>Activité physique adaptée et santé</i>, deux stages sont à réaliser (50 heures au premier semestre de L3 et 100 heures au

second), tous deux donnant lieu à un rapport. Enfin, en *Entrainement sportif*, deux types de stages sont à réaliser sur chacun des deux semestres de L3 : un stage d'observation, et un stage d'intervention. Les deux stages sont d'une durée minimale de 50 heures, avec un rapport écrit pour chaque stage. L'importance de la place des stages dans la formation est un atout majeur dans le cadre de la professionnalisation des étudiants. Elle s'inscrit pleinement dans les partenariats installés de la Faculté des sciences du sport. Toutefois, le dossier ne précise pas suffisamment les modalités d'évaluation des stages – on ignore par exemple si une soutenance est prévue.

Place de l'international

Le parcours *Education et motricité* proposé à Athènes témoigne de la volonté d'internationalisation des formations. Par ailleurs, l'équipe des enseignants de la Faculté des sciences du sport a su nouer 87 partenariats avec des universités étrangères ; c'est dire la place de l'international dans cette faculté. Le nombre d'étudiants entrants (5 en 2016) et sortants (6 en 2016) est très faible mais devrait sans aucun doute augmenter à l'avenir. La faculté des sciences du sport explore plusieurs pistes à cet effet : échanges avec des universités allemandes, ouverture à l'Europe méridionale, insertion professionnelle sur et par le marché du travail britannique et américain. La quête de l'internationalisation passe également par l'incitation à des étudiants à passer le *Test of English for International Communication* (TOEIC) à un tarif préférentiel. On note un enseignement de 12 heures de langues étrangères dans les 4 premiers semestres, et un volume de 20 heures au semestre 5 (3 ECTS par semestre). Le nombre d'heures proposé en L1 et L2 est trop faible pour encourager la mobilité sortante. Enfin, dans le cadre du parcours « Ingénieurs » (financé par un IDex), les étudiants ont la possibilité de réaliser un stage en immersion culturelle et linguistique d'une durée de 5 jours. Le dossier d'évaluation ne donne pas d'éléments concrets sur la réalisation de ce très court séjour à l'étranger (pas de chiffres sur le nombre d'étudiants profitant de cette opportunité, pas d'indication sur le fait que les étudiants aient ou non à présenter un rapport).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La faculté des sports affiche un véritable souci quant au recrutement de ses futurs étudiants, en les sensibilisant dès avant le baccalauréat dans le cadre de sessions d'informations dans les lycées, d'accueil des lycéens dans les cours, de participation à des forums d'orientation, de tests pour que les lycéens puissent voir si leur profil correspond aux attentes de la formation. Dans le cadre de l'aide à la réussite des étudiants de L1, la faculté met en place, depuis 2011, un plan « réussite licence » comprenant un livret intitulé « Réussir sa première année » transmis à tous les étudiants de L1, et la mise en place de plusieurs formes de tutorat d'accompagnement (travaux dirigés (TD) de rentrée, TD de soutien dans les matières théoriques, TD d'examens (avant les sessions de rattrapage)). Une évaluation-diagnostic est réalisée en début d'année par le biais d'un examen écrit, de même qu'une évaluation du niveau sportif. L'idée est de repérer les étudiants les plus en difficulté et de les sensibiliser à une réorientation. Depuis 2015-2016, le projet Voltaire permet aux étudiants d'améliorer leurs compétences à l'écrit. Des passerelles entre parcours sont possibles en L2. Les étudiants doivent alors passer un entretien avec le responsable du diplôme, et réaliser un écrit ou un oral pour justifier leur choix de réorientation. Le dossier ne dit rien sur la réorientation des étudiants STAPS vers d'autres filières. Le dossier d'autoévaluation ne fait pas mention du devenir des (40 %) étudiants qui échouent en première année.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Tous les enseignements se font en présentiel avec des aménagements pour des temps de formation, des emplois du temps et des modalités d'examens pour les étudiants ayant le statut de sportif de haut-niveau. En ce qui concerne le numérique, la faculté des sports y est très attentive puisque des UE consacrées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) sont intégrées dans un des semestres de chaque année. La faculté s'est dotée d'une salle de ressources, et la formation est dispensée par des enseignants spécialisés, en poste dans la composante. Par ailleurs, l'obtention du Certificat informatique et internet (C2i) au cours des deux premières années est obligatoire (12 heures de préparation sont prévues au semestre 3). Toutefois, rien dans le dossier d'autoévaluation ne permet de savoir ce qui se passe dans le cas d'une non-validation. Des ressources électroniques sont utilisées, incitant les étudiants à se familiariser avec l'utilisation du numérique. L'accompagnement au numérique est effectué auprès des étudiants et des enseignants pour la mise en ligne de leurs supports de cours.

Evaluation des étudiants

L'évaluation des étudiants est réalisée en contrôle continu intégral avec des examens sur créneaux bloqués et faisant suite à une convocation, et des évaluations au fil de l'eau sans avertir les étudiants. Les modalités des évaluations étant mises à la disposition des étudiants, ce mode de fonctionnement a l'avantage d'inciter les étudiants à être présents. L'équipe semble tenir au fait d'accompagner la restitution des notes d'une correction – individuelle et collective – dans le but de faire progresser les étudiants. Des évaluations orales ou sous forme de rapports/mémoires sont également mises en place. En revanche, cela rend la procédure d'évaluation très lourde, même si la réussite des étudiants est au centre des préoccupations. Le jury d'examen est composé en début d'année et se réunit à la fin de chaque semestre. Il attribue les points de jury à l'issue d'un vote à la majorité des membres présents. Aucune information n'est donnée quant à la composition du jury, ni à sa répartition entre enseignants-chercheurs et enseignants du second degré.

Suivi de l'acquisition de compétences
Le dossier ne mentionne pas réellement de suivi de l'acquisition des compétences dans le temps. Les étudiants ont accès à un « guide des études » qui est un livret présentant l'ensemble des enseignements avec les compétences à acquérir. Les exigences du programme de formation et les compétences à acquérir (en lien avec les fiches RNCP) sont présentées dans le supplément au diplôme, mais le dossier d'autoévaluation ne fait pas état de portefeuille de compétences.
Suivi des diplômés
Le suivi des diplômés est réalisé par un ingénieur d'étude. Comme évoqué plus haut pour l'insertion professionnelle, une majorité des étudiants poursuit ses études en master. Si on se réfère au tableau fourni dans le dossier d'autoévaluation, malgré un nombre non-significatif de répondants, les 20 % d'étudiants arrêtant leurs études au terme de la licence travaillent dans le secteur du sport.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
L'évaluation des formations est gérée par l'ingénieur d'étude à partir de questionnaires transmis par l'Université de Strasbourg, en première et troisième années. On peut s'interroger sur le fait que ces questionnaires ne soient pas proposés à la fin de la deuxième année, d'autant qu'il s'agit d'une année charnière pour les étudiants qui auront à décider de leur poursuite d'études dans le parcours choisi ou d'une réorientation. Le dossier ne mentionne ni les résultats de ces évaluations ni les enseignements qui en sont tirés. En langues vivantes (anglais et allemand) une évaluation est organisée à la fin de chaque cycle, permettant une mise au point sur les acquisitions des étudiants, et les points à améliorer pour les enseignants. En parcours <i>Management du sport</i>, un conseil de perfectionnement incluant des professionnels et des étudiants est en place, et se réunit au mois de juin pour évoquer les enseignements après analyse d'un document « Evaluation des Enseignements par les étudiants ». Dans les autres parcours, aucun conseil de perfectionnement ne semble exister, mais des bilans sont organisés sous différentes formes. Ainsi, en parcours <i>Education physique</i>, les réunions de filière prennent en compte les points à améliorer que les étudiants ont pointés. En parcours <i>Entrainement sportif</i>, des représentants d'étudiants échangent avec enseignants. Le dossier annonce comme point fort le fait d'avoir un conseil de formation par parcours. Or, depuis 2011, un conseil de perfectionnement est obligatoire au niveau de la mention.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Partenariats forts avec l'environnement socio-économique.
- Bons dispositifs d'information et de sensibilisation des lycéens.
- Dispositifs d'aide à la réussite de qualité : tutorat étudiant, évaluation-diagnostic du niveau des étudiants, travaux dirigés d'exams.
- Prise en compte des besoins spécifiques des sportifs de haut niveau dans l'organisation de leur emploi du temps.
- Bonne insertion professionnelle notamment pour les diplômés des parcours *Entrainement sportif* et *Management du sport*.

Points faibles :

- Absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.
- Absence de données chiffrées pertinentes pour les suivis de cohortes.
- Absence d'analyse sur l'articulation avec les masters et les licences professionnelles du site.

Avis global et recommandations :

La licence STAPS est une formation cohérente qui trouve sa place dans le paysage de l'offre de formation de l'Université de Strasbourg. La mise en place de partenariats forts avec le monde socio-économique permet aux étudiants de trouver facilement des terrains de stage, et contribue à une bonne insertion professionnelle. De plus, de réels efforts sont mis en place en faveur de la réussite des étudiants.

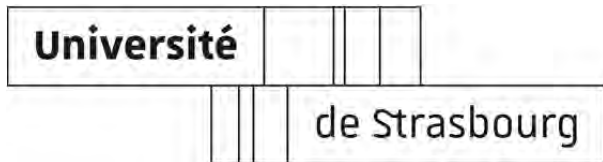
Il serait cependant utile de mieux positionner la formation en fonction des possibles poursuites d'études en master et en licences professionnelles.

Il conviendrait également d'apporter des précisions quant à l'accueil des étudiants extérieurs souhaitant se réorienter dans la formation ou à l'accompagnement de ceux désirant l'abandonner.

Si l'organisation des examens en contrôle continu intégral avec seconde session est un facteur de réussite pour les étudiants, il semble important que ce dispositif ne nuise pas au bon déroulement de la formation ni n'entraîne de blocage en termes de temps d'évaluation et de corrections.

Enfin, il faudrait que le suivi de cohorte puisse faire ressortir rapidement le devenir des étudiants afin que le conseil de perfectionnement de la mention, qui doit impérativement être mis en place dans les meilleurs délais, puisse en tenir compte dans l'évolution de la formation.

Observations de l'établissement



Licence

Mention : *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Michel DENEKEN
Président

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Strasbourg, le 7/06/2017

Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr